

# Synthèse du colloque

du 3 décembre 2015 à PARIS

**SCOLARISATION**

ET **HANDICAP**

**10 ANS  
APRÈS LA LOI DE 2005**

sous le patronage du ministère  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche



**Livre blanc MAIF - Regards croisés**

**Des élèves autrement capables !**





*Cet ouvrage est la synthèse d'un colloque qui s'est tenu à Paris, le 3 décembre 2015, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, dix ans après la loi du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »*

*Organisé par la MAIF avec ses partenaires, l'APPEA, la fédération des Apajh, la Fnaseph, l'INS HEA et sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il fait suite à un précédent ouvrage publié en 2003 et souhaite, comme lui, se faire l'écho des avancées et axes de progrès en faveur de la scolarisation des jeunes en situation de handicap.*

*Gageons qu'il nous inspire tous, enseignants, scientifiques, décideurs, associations, personnes handicapées elles-mêmes... pour que toute personne autrement capable puisse se construire dans, avec et après l'école.*

*Merci à tous nos partenaires*

*Merci à nos deux animateurs :*

*Paul-Éric Laurès, journaliste*

*et Serge Thomazet, enseignant-chercheur*

*à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.*

*Dominique Mahé, président de la MAIF*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D Mahé', with a stylized flourish at the end.



# Sommaire

**Introduction** de Dominique Mahé, président de la MAIF

**Allocution** de Pierre Bonjour, président du comité Personnes handicapées de la Fondation de France

La parole aux jeunes.....	<b>21</b>
De la loi de 2005 à l'école inclusive .....	<b>27</b>
Des professionnels autrement compétents pour des élèves autrement capables.....	<b>37</b>
L'impact sociétal de l'école inclusive.....	<b>47</b>
La parole aux jeunes.....	<b>55</b>



# INTRODUCTION

Dominique Mahé,  
président de la MAIF



Bonjour à toutes, bonjour à tous, je suis très heureux d'ouvrir ce colloque dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, aux côtés de nos amis et partenaires, sous le haut patronage de notre ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, laquelle m'a écrit la semaine dernière pour s'excuser de ne pas pouvoir être parmi nous.

### **Le handicap, vous le savez, est une préoccupation, un engagement majeur pour notre mutuelle, la MAIF.**

Je serai bref dans mes propos introductifs pour laisser place aux échanges, mais je souhaiterais replacer dans son contexte la journée d'aujourd'hui et l'importance qu'elle revêt à mes yeux. Le handicap, vous le savez, est une préoccupation, un engagement majeur pour notre mutuelle, la MAIF.

- En premier lieu, parce qu'il relève de notre métier d'assureur d'accompagner nos sociétaires accidentés en situation de handicap.

- Ensuite, parce que nous assurons près de 4 000 établissements et services de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que bon nombre de grandes fédérations. La MAIF, à ce titre, est le premier assureur du monde du handicap.

- En troisième lieu, parce que nous sommes un employeur responsable, vigilant au maintien dans l'emploi et au recrutement de personnes handicapées.

- Et pour finir, parce que nous ne sommes pas isolés du corps social,

nous sommes attentifs aux évolutions solidaires et collaboratives de la société ; surtout s'agissant d'accompagner des jeunes en situation de handicap dans l'accès à l'éducation, à la connaissance et à l'emploi.

Je veux m'arrêter sur ce dernier point, la scolarisation, l'accès à la connaissance.

S'il est naturel que l'assureur militant qu'est la MAIF, compte tenu de son milieu originel, de sa légitimité à être en grande proximité avec le monde de l'éducation, s'il est naturel disais-je, que la MAIF s'engage en faveur de l'accès à l'éducation pour tous, je fais appel à vos mémoires ; souvenez-vous de notre engagement renforcé en 2003, année européenne des personnes handicapées, avec l'organisation de nombreux colloques à travers la France pour soutenir l'avenir de ces élèves « autrement capables ». De ces colloques, réunissant des familles, des représentants de l'Éducation nationale, des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social, des associations, des scientifiques, des personnes handicapées elles-mêmes... est né un livre blanc. Édité à des dizaines de milliers d'exemplaires, il a traversé la France, été diffusé largement, tant auprès du grand public qu'auprès des autorités ministérielles ou européennes de l'époque. Il comportait des pensées, des interrogations, des propositions... : « ouvrir l'école à tous », « regarder l'élève avant de voir son handicap », « concevoir l'école autrement », mais il comportait aussi des souffrances : « le parcours du combattant des familles », « le malaise des enseignants ».



Je considère aujourd'hui que tous les défenseurs d'hier d'une scolarité pour tous étaient des précurseurs puisque deux ans après ces rencontres, en 2005, une nouvelle loi particulièrement forte sur le handicap naissait, et avec elle de nouveaux droits et devoirs fondamentaux.

### **Pourquoi avons-nous souhaité organiser ce colloque en 2015 ?**

Il s'agit moins pour la MAIF de marquer une date anniversaire, le 10<sup>e</sup> anniversaire de la loi, que de poursuivre son engagement en faveur d'une école accessible à tous. En effet, d'une part, nous souhaitons que la réussite scolaire ne soit pas un concept, mais une réalité accessible à tous. D'autre part, nous pensons que favoriser l'accès à l'éducation pour tous est la meilleure façon de construire une société plus juste et plus responsable sur les valeurs qui nous ras-

**Favoriser l'accès à l'éducation pour tous est la meilleure façon de construire une société plus juste et plus responsable, sur les valeurs qui nous rassemblent, sur les valeurs citoyennes.**

semblent, sur les valeurs citoyennes dont on sait aujourd'hui toute l'actualité dans le contexte dramatique que vit notre pays.

Si des avancées incontestables ont été réalisées en faveur des élèves en situation de handicap, des progrès restent à accomplir et j'imagine que des soutiens sont toujours les bienvenus

quand il s'agit de défendre une cause quelle qu'elle soit.

Aujourd'hui c'est l'école. La scolarisation de tous doit en effet rester à jamais une priorité de société. C'est par la connaissance qu'une société évolue, grandit, et nous savons, ici, tous, combien la connaissance est le ciment d'un collectif avec des personnes bienveillantes les unes avec les autres, qui se respectent et construisent ensemble.

Je compte sur nous tous, solidaires, pour aider nos jeunes « autrement capables » à vivre et à grandir sans différences. Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est une occasion de présenter des idées, des propositions, des déclarations, des engagements...

Vos regards croisés seront repris dans un nouveau livre blanc que nous éditerons et diffuserons le plus largement possible pour soutenir et continuer de faire avancer, ensemble, la société.

Je vous retrouve en fin d'après-midi et vous souhaite d'ici là des échanges riches, constructifs et bienveillants.





# ALLOCUTION

Pierre Bonjour,  
président du comité  
Personnes handicapées  
de la Fondation de France

## Pierre Bonjour, président du comité Personnes handicapées de la Fondation de France

### Une société autrement capable ?

Je remercie les organisateurs qui ont bien voulu me faire confiance pour participer au lancement de cette journée.

« Scolarisation et handicap, dix ans après la loi de 2005 », cela sonne comme un bilan. L'une des métaphores les plus usées pour illustrer l'idée de bilan est celle du verre, ce verre à moitié plein, en guise d'excuse peut-être, pour ceux qui sont aux manettes, et à moitié vide pour ceux qui en vivent, en guise de protestation, sans doute. Cette image ne rend pas compte de ce que nous voulons exprimer aujourd'hui et, pire, elle gêne notre réflexion. Il s'agit, en effet, d'un verre particulier qui est toujours plein même si on le vide en permanence ! Il contient une sorte de cocktail, rempli de questions dont certaines font l'objet de réponses et d'autres qui ne font qu'entraîner d'autres questions, et c'est heureux car rappelez-vous le philosophe Blanchot qui attirait notre attention sur le fait que « la réponse est la mort de la question ». Dans ce cocktail étrange, plus je diminue les questions et plus j'en ai ! Cocktail de vérités également, celles du sujet et celles de l'objet : plus je tente – et il faut impérativement le faire – de cerner le thème du handicap, de proposer des solutions institutionnelles, techniques, anthropologiques, plus donc je produis des chiffres, des tableaux et des courbes pour en

rendre compte et plus les autres vérités, celles du sujet, me rappellent que la souffrance, l'humiliation, la peur, la tristesse, l'espoir, la volonté, l'énergie ne se calculent pas, mais se vivent. Autrement dit, aujourd'hui, plus qu'un bilan, c'est le mouvement que nous voulons magnifier, les forces que nous souhaitons amplifier. Saint-Exupéry disait : « Il n'y a pas de solutions, mais des forces. Créons ces forces, et les solutions suivront. »

**L'une des métaphores  
les plus usées pour illustrer l'idée  
de bilan est celle du verre, ce verre  
à moitié plein pour ceux qui sont  
aux manettes et à moitié vide  
pour ceux qui en vivent.**

J'articulerai mon propos autour de trois thèmes.

- En premier, le constat qu'en dix ans, nous pouvons observer de nombreuses avancées qui, toutes, ont pris pour lumière – à la façon d'un phare – la certitude que les initiatives doivent se multiplier, pour inscrire toujours davantage, toutes les personnes touchées par un handicap dans le droit commun, dans la société de tout le monde.

- En deuxième, une lecture en creux de ces avancées « plus il y a de soleil, plus il y a d'ombre », dirait Edgar Morin, et de nombreux rapports montrent que trop de points restent à la traîne et que notre mobilisation d'aujourd'hui signifie aussi que nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'existant.

- Enfin, quelques exemples de recherches me serviront de matériau pour

esquisser quelques considérations éthiques nous aidant à développer autour de nous ce que j'aimerais appeler un enthousiasme lucide.

## Les initiatives doivent se multiplier.

### Les avancées

De ma place de président du comité Personnes handicapées de la Fondation de France, je peux témoigner que notre pays n'est pas tout à fait conforme à celui que certains médias nous vendent chaque jour. Plus d'une centaine de demandes de subventions sont acceptées chaque année, réparties sur deux axes qui guident nos décisions, celui de l'accessibilité de tous à tout et celui de l'accompagnement à la vie affective, sexuelle et à la parentalité. Quelques exemples pour vous montrer d'emblée l'ampleur du champ dans lequel s'inscrivent ces initiatives, dont il convient de dire qu'elles peuvent émaner aussi bien de grosses associations, d'universités, de collectivités territoriales, que de minuscules groupes de quelques personnes qui se lancent dans des aventures incroyables, sans moyens financiers, sans structures porteuses solides, mais avec un tel engagement, un tel enthousiasme, que tous les obstacles semblent passer au second plan. Dans l'axe de l'accessibilité de tout pour tous, ici, un musée souhaite faire profiter le public de l'immense collection de tableaux qui, faute de places, dort dans ses sous-sols. Mais comment les choisir ? Eh bien, pourquoi

ne pas le demander à des personnes déficientes visuelles ? J'ai bien dit déficientes visuelles ! Il faut inventer des façons de faire découvrir les œuvres autrement qu'avec la vue, susciter des émotions et, moyennant un surcoût, réussir ce pari qui pourrait même apparaître impensable. Là, il s'agit d'aider un jeune homme, victime d'une amputation, à fabriquer lui-même une main bionique en utilisant une imprimante 3D et de sérieuses connaissances en électronique et en informatique, alors que les prothèses actuelles ont un coût prohibitif. On imagine aussi comment des personnes sourdes peuvent avoir des sensations musicales comme tout le monde ; ou on apprend à des personnes à bricoler une motorisation pour leur fauteuil avec une dépense minime.

Dans l'axe de l'accompagnement à l'affectivité, la sexualité et la parentalité, quelques aventuriers imaginent une « handipuériculthèque » qui va prêter du matériel adapté aux parents d'enfants en situation de handicap.

## Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'existant.

D'autres vont mettre au point des actions diversifiées pour aider des jeunes porteurs d'une Trisomie 21 à vivre leur sexualité alors que de nombreux parents, mais aussi des professionnels, se représentent ces jeunes comme des êtres asexués.

Je ne peux décrire tous ces projets, et avant d'en citer quelques-uns qui touchent plus spécifiquement la scolarisation, je ne résiste pas à l'envie de citer

le club des Mirauds volants, permettant à des aveugles de piloter des petits avions, et ce, en développant des technologies aptes à aider également le pilotage d'avions de ligne par des pilotes valides. J'ai cité cette association qui veut accompagner des jeunes porteurs d'une trisomie 21 : elle va aussi s'efforcer de créer des moyens pour les aider à prendre la parole afin qu'ils puissent assumer des interventions citoyennes. Pour les jeunes autistes, il faudra à la fois les aider à bénéficier de loisirs au plus près du droit commun et procurer des périodes de répit pour les parents et les fratries. Pour tous, il faudra se mobiliser pour transformer les jeux de société de M. Tout-le-Monde, afin qu'en famille, à l'école, dans les lieux de loisirs, tous puissent connaître les émotions de celui qui gagne, de celui qui perd, de celui qui progresse, de celui qui triche, de celui qui partage et qui, l'espace d'un instant, est d'abord un joueur qui jubile, qui rit aux éclats, qui avale quelques perles d'amertume et peut ainsi rêver d'autres parties où il ne fera peut-être pas mieux, mais qu'il importe ! Et puis, il y a les étudiants handicapés qui nécessitent des accompagnements pour que l'égalité d'accès aux savoirs devienne une réalité, enfin tous ceux qui se mobilisent chaque jour, sans faire de bruit, pour que jeunes valides et jeunes handicapés pratiquent leur sport ensemble, le théâtre et la danse ensemble, les balades à pied, à bicyclette, en goélette, à cheval, car à y regarder de près, dans tous ces projets, il semble bien que pour ces militants, il n'existe aucune limite a priori, concrétisant en permanence la célèbre phrase de l'écrivain américain Mark Twain : « Ils ne savaient pas que c'était impossible,

alors ils l'ont fait ». Non, décidément, notre pays n'est pas celui de la désespérance, du « tout est fichu », du « tous pourris », du « no future ». Et votre présence ici, et surtout celle de tous ces jeunes, suffirait à renforcer ma conviction !

Pour autant, pouvons-nous succomber à l'autosatisfaction, à l'idée que devant toutes ces avancées, les personnes concernées devraient nous dire merci et taire leurs impatiences, leurs humiliations et, surtout, leurs droits et leurs revendications ?

### Les insuffisances

En écoutant les quelques exemples tirés de mon travail au sein de la Fondation de France, vous pouvez tout aussi bien entendre, mais cette fois-ci en creux, que nos institutions ne sont pas toujours à la hauteur pour assumer les responsabilités que le législateur leur a confiées. Pourquoi devrait-on légitimer que des personnes se battent chaque jour devant les insuffisances constatées, au point que dans certains cas, des associations mobilisent et rémunèrent des salariés dont l'unique travail consiste à chercher des subventions ?

**Pouvons-nous succomber  
à l'autosatisfaction, à l'idée  
que devant toutes ces avancées, les  
personnes concernées devraient  
nous dire merci  
et taire leurs impatiences,  
leurs humiliations  
et, surtout, leurs droits  
et leurs revendications ?**

Comment allons-nous faire face au changement de modèle de financement qui est en train de s'installer – celui qui vient en complément de subsides de l'État, des collectivités territoriales, des caisses d'assurance maladie – alors que tous ces financeurs diminuent leur participation, renversant ainsi la situation puisque ce sont les aides complémentaires qui tendent à devenir principales ?

### **Le CNCPH regrette que dix ans après la loi de 2005, les évolutions positives constatées restent encore trop limitées au regard des difficultés que rencontrent dans leur vie quotidienne les personnes en situation de handicap.**

Je réfléchissais à ce nouveau défi lorsque mon attention a été attirée par un article des ASH : « Politique du handicap : le CNCPH juge sévèrement le bilan du gouvernement ». Le Conseil national consultatif des personnes handicapées relève globalement « un manque de réponses aux besoins » dans l'avis adopté le 29 septembre 2015, relatif au rapport du gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre de la politique nationale en direction des personnes handicapées. Les sous-titres de cet article sont particulièrement sévères. Je cite : « Haro sur les ressources », « Des chantiers insuffisamment engagés », « Pas de propositions innovantes pour l'emploi », enfin « Des erreurs sur l'accessibilité ». Je n'ai ni la légitimité d'analyser ce rapport devant vous, puisque je n'ai pas participé

à sa rédaction et cela reviendrait à parler à la place des autres, ni forcément les compétences pour le faire puisqu'il a une prétention à l'exhaustivité. Je me contenterai donc de souligner quelques points qui pourraient résonner particulièrement en cette journée. D'une manière générale, note le Conseil national, « dans les différents champs de la politique présentés dans le rapport, le CNCPH regrette que dix ans après la loi de 2005, les évolutions positives constatées restent encore trop limitées au regard des difficultés que rencontrent dans leur vie quotidienne les personnes en situation de handicap. » D'aucuns pourraient être tentés de faire remarquer que, quelles que soient les avancées de notre société, cette critique pourra toujours se formuler de cette manière. Cependant, on peut relever ici que, s'agissant des enfants et jeunes handicapés, le rapport focalise trop sur la dimension « élève », alors que les autres aspects de leur vie sont trop peu évoqués. On peut souligner là que la formation continue des personnels enseignants « est le plus souvent réduite à des actions de formation "en ligne" très décriée » ou encore le constat partagé de la trop grande faiblesse du nombre d'étudiants en situation de handicap, pour lesquels l'analyse fine des obstacles et des

**L'entrée en protection de l'enfance resterait-elle justifiée si les bouleversements introduits par le handicap dans la vie des familles étaient réellement pris en compte et pris en charge par un accompagnement adapté ?**

mesures à prendre n'aurait pas été conduite. Je souhaitais en rester là quant à l'évocation de ce rapport qui, par ailleurs, pointe des progrès du côté des outils d'évaluation des besoins, les actions de soutien à la parentalité, ou encore les thématiques liées à l'accessibilité dans les établissements recevant du public et dans les transports en commun.

Mais ma volonté de relativiser les insuffisances, d'euphémiser les notions d'obstacle, d'échec, de retard en « points de vigilance » a cependant été ébranlée par un autre rapport qui nous touche particulièrement, celui du défenseur des droits relatifs aux enfants qui sont à la fois en situation de handicap et accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance. Je ne développe pas puisque ce rapport est sans doute connu par vous tous. Relevons seulement que ces enfants handicapés, oubliés des statistiques et donc invisibles, seraient huit à neuf fois plus nombreux dans ces services que dans la population générale ! En particulier, les enfants présentant un handicap dit « psychique » ou des troubles importants du comportement sont surreprésentés. Le défenseur des droits interroge : « L'entrée en protection de l'enfance resterait-elle justifiée si les bouleversements introduits par le handicap dans la vie des familles étaient réellement pris en compte et pris en charge par un accompagnement adapté ? » Est dénoncé également le manque de places dans les institutions, carence qui entraîne des listes d'attente de deux à quatre ans, délais indignes, en particulier pour les très jeunes enfants.

Ces rapports, et il en existe bien d'autres émanant des nombreuses asso-

ciations – dont certaines sont représentées dans cette salle – tous ces documents qui énoncent, dénoncent, rejoignent ma propre perception puisque, coup sur coup, je viens d'être sollicité par deux étudiants qui travaillent sur la non-application de la loi de 2005.

Mais, regardons les choses autrement : ces travaux témoignent aussi – mais en creux – que de nombreux chercheurs organisent de plus en plus de recherches sur ces questions.

**La psychanalyse laisse désormais une large place au corps, à l'intersubjectivité, aux modifications de la technique.**

### **Les perspectives**

Notre mutuelle a su les rassembler également aujourd'hui et, pour ne pas commettre l'impair de citer certains au risque d'oublier d'autres, j'ai plutôt décidé de m'en tenir à celui que je suis en train de découvrir.

Il s'agit de la tentative de Charles Gardou de réunir 24 spécialistes pour élaborer ensemble une encyclopédie des savoirs, appelant à quitter les obscurantismes pour initier de nouvelles lumières.

Que nous apprend l'anthropologie, sinon que « l'autre n'est pas un donné, il est culturellement construit, déformé, invisibilisé, exclu : le barbare pour les Grecs de l'Antiquité ; l'infidèle pour les croyants ; le sauvage ou le primitif pour ceux qui se disaient civilisés ; le fou, l'anormal ou le handicapé pour d'autres se croyant conformes ».



Quel message nous enseigne le développement de la biologie humaine, sinon que des avancées majeures en biologie témoignent d'un processus en plein essor, que la génétique et les neurosciences « ont un impact considérable sur l'appréhension des pathologies les plus communément invalidantes » ?

Comment ne pas entendre les avancées dans le savoir de la psychologie cognitive, par exemple, alors que les approches nouvelles aident à interroger les pratiques éducatives et psychologiques pour se demander si la dimension du changement est suffisamment prise en compte, y compris à l'âge adulte, si les interventions favorisent l'activité et l'expérience individuelle de chacun ?

Et je terminerai ce raccourci trop simplificateur, – que les 24 chercheurs de cet ouvrage si riche veuillent bien m'en excuser – par l'approche singulière de la psychanalyse, puisque certains décideurs ont décidé de se passer de ses apports. Rappelons donc que la psychanalyse « propose aujourd'hui un nouveau modèle de l'appareil psychique. Elle laisse désormais une large place au corps, à l'intersubjectivité, aux modifications de la technique. Elle répond ainsi aux mutations de la société et de la pensée contemporaine

**La psychanalyse répond aux mutations de la société et de la pensée contemporaine marquée par les idées de transformation et de multiplicité, et les savoirs qu'elle apporte contribuent sans nul doute à de nouvelles lumières sur le handicap.**

marquée par les idées de transformation et de multiplicité, et les savoirs qu'elle apporte contribuent sans nul doute à de nouvelles lumières sur le handicap ». À l'heure où, comme le dit Simone Korff-Sausse, « les progrès en matière d'appareillage, de prothèses et d'implants modifient la condition des personnes en situation de handicap », nous avons plus besoin de distinguer et relier les savoirs, tous les savoirs, que de les disjoindre ou les confondre.

J'en arrive à quelques propos pour conclure mon intervention tout en ouvrant le débat qui, dans le fond, devrait être en ce jour notre partenaire le plus efficace.

#### **Propos conclusifs : vers un nouveau paradigme ?**

Les perspectives technologiques, les thérapies coûteuses, la prise en charge de maladies rares et dont le traitement échappe donc au modèle économique dominant, le fait qu'un bébé sur deux qui naît aujourd'hui sera centenaire selon les projections des démographes, tous ces éléments vont dans le même sens : les besoins de financement ne feront qu'augmenter dans des proportions inimaginables... Rappelons-nous ce que disait Michel Rocard dans une interview qui date de 2012, mais qui n'a sans doute pas perdu sa pertinence : il rappelait une réalité qui renvoie l'argument de la crise, ou celui du manque d'argent, ou encore celui de la nécessité de rembourser nos dettes au rang de jolis contes pour endormir les enfants. Je le cite : « La nouvelle unité monétaire s'appelle le "T" pour trillion de dollars. Nous vivons dans un monde où 800 (800 000 mil-

liards de dollars) sont disponibles et prêts à s'investir dans n'importe quoi. Il y a 98 % de placements sur les marchés spéculatifs et juste 2 % dans l'économie réelle. La probabilité que la bulle explose est immense, elle emporterait le monde entier».

### L'homme sans les autres n'existe pas.

Devant l'immensité des obligations des humains à l'égard des humains, la ritournelle sur les budgets contraints est, au mieux, une douce plaisanterie, au pire, une sordide manipulation.

Je vous propose d'affirmer que nos efforts n'ont de sens que lorsqu'ils conjuguent deux verbes : libérer et relier. Libérer chacun de tous les déterminismes maîtrisables. Mais ne faire que cela, c'est considérer chacun comme un individu, certes libre, mais seul. C'est comme le dirait Edgar Morin, focaliser sur le « logiciel égocentrique » de l'homme tourné sur le « moi d'abord », en oubliant son « logiciel altruiste » s'intégrant dans un « nous ». L'homme sans les autres n'existe pas et le défi de l'éducation et de la laïcité ne consisterait-il pas à tenir ensemble émancipation et « reliance » ? Respecter la personne, c'est aussi la respecter dans ses trois dimensions, en nous invitant à nous demander, chaque fois que nous analysons l'application d'une loi, en quoi respecte-t-elle l'être humain, cet être humain dont la dignité doit être respectée inconditionnellement ; en quoi reconnaît-elle l'être social, celui qui s'inscrit par ses devoirs et qui est inscrit par ses droits dans l'espace codifié du vivre-ensemble ;

enfin, en quoi respecte-t-elle le sujet, celui qui a une parole, qui dit « je », qui réfléchit dans son espace de liberté personnelle, laquelle lui confère une responsabilité ?

J'entends souvent dire que personne n'est irremplaçable. Quelle erreur ! En ces temps lourds, suffocants, où l'utopie humaniste est encore possible, tout comme le pire qui pointe sa malfaisance ici ou là, mine de rien, affirmons plutôt le contraire : chacun de nous est irremplaçable, parce que chacun est unique.

**Nelson Mandela :**  
**« Ce que vous faites pour nous, si vous le faites sans nous, vous le faites contre nous ! »**

La MAIF a prévu une place pour les jeunes, et c'est tant mieux : comme le disait Nelson Mandela : « Ce que vous faites pour nous, si vous le faites sans nous, vous le faites contre nous ! » Je retrouve là l'engagement que notre collectif de recherche Reliance, adossé à l'université Lyon 2, a toujours cherché à maintenir, celui de ne pas parler à la place de l'autre, en prenant soin de toujours faire dialoguer ensemble personnes concernées, professionnels et chercheurs, sans oublier les associations – nombreuses parmi nous et que l'on retrouve chez tous ces partenaires – ainsi que les responsables des institutions créées par l'État qui ont beaucoup de choses à nous dire, mais aussi à entendre.

Place aux jeunes, donc, eux qui ont souvent la véhémence intacte, alors qu'elle pourrait s'émousser chez certains

d'entre nous lorsque la lassitude se fait mauvaise conseillère. Comme le disait Georges Bernanos : « C'est grâce à la fièvre de la jeunesse que le reste de la population est à la température normale ! »



Je vous remercie.



# LA PAROLE AUX JEUNES

**Paul-Éric Laurès,**  
journaliste, animateur  
de la table ronde



On parle d'école inclusive, de société inclusive ; mais le terme d'inclusion n'est pas toujours employé de manière positive. Si nous prenons l'exemple des mathématiques, l'inclusion restera toujours un sous-groupe. En minéralogie, l'inclusion est un problème à régler. En dentisterie, l'inclusion est un souci. Heureusement, dans l'école, il semblerait que cela soit positif...

**Jason Morisseau,**  
22 ans, en situation  
de handicap moteur  
(atteint d'une myopathie  
de Duchenne).  
Jason veut créer  
une société de services  
d'aide à la personne



**Trop d'administratif  
et pas assez de coordination**

On a du mal à avoir des AVS (auxiliaires de vie scolaire), cela prend trop de temps administrativement ; c'est compliqué, on perd du temps dans des papiers, dans des visites médicales inutiles et il y a un manque de coordination.

## Sabine Bey,

21 ans, en situation de handicap du fait d'une maladie génétique. Sabine veut travailler dans la data science et son application dans l'économie



On passe par des circuits inutiles sur toutes nos démarches. Pour les transports notamment. Les services devraient mieux communiquer entre eux, les écoles et les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), par exemple. Beaucoup de temps perdu dans des démarches qui pourraient être simplifiées.

## Paul-Éric Laurès

C'est vrai qu'en termes de simplicité administrative, on peut mieux faire. Moi-même, en situation de handicap physique, en septembre 2016, je n'ai plus de carte d'invalidité ni de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)... et dans mon département, les dossiers c'est six à huit mois de délai de traitement !

### La solitude et le regard de l'autre

## Jason Morisseau

En classe, parfois, je me suis senti seul. J'ai toujours été le seul handicapé dans ma classe. Les élèves ne comprenaient pas pourquoi je travaillais sur ordinateur et pas eux.

Certains enseignants ne m'ont pas donné le tiers temps auquel j'avais droit ; ils disaient qu'ils n'avaient pas le temps parce qu'il y avait les autres élèves dont il fallait s'occuper. J'en ai voulu à la terre entière à ce moment-là. C'était au collège et, du coup, j'étais en colère et on s'occupait encore moins de moi, vu que mon comportement était critiqué.

Ça s'est arrangé au lycée grâce au programme Phares\*, qui m'a aidé à prendre confiance en moi. Rencontrer d'autres personnes handicapées m'a permis aussi de voir qu'il y avait d'autres personnes comme moi.

(\* cf. page 24)

\* Le programme Phares (Par-delà le handicap, avancer et réussir des études supérieures) consiste à élargir les perspectives de continuité de parcours des jeunes collégiens et lycéens en situation de handicap. Conçu par l'Essec avec le soutien de la MAIF, le programme Phares est dédié à l'accompagnement de jeunes en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire, à partir de la classe de troisième jusqu'à l'entrée dans le supérieur. Encadrés par des étudiants tuteurs, ces jeunes sont conviés chaque semaine à participer à des ateliers collectifs (méthodologie, techniques d'expression, découverte de l'entreprise et des métiers, ouverture culturelle, travail en équipe...).

Des sorties culturelles sont également organisées toute l'année ainsi que des visites d'entreprises et des ateliers d'expression pendant les vacances scolaires. Depuis 2011 et après trois ans d'expérimentation réussie dans le Val d'Oise, l'Essec et la MAIF ont abordé une phase d'essaimage du programme au niveau national en s'appuyant pour cela sur une fédération étudiante, la Fédéeh, constituée d'étudiants et d'anciens étudiants handicapés, d'associations étudiantes ou professionnelles œuvrant dans le champ du handicap.

## Marjorie Perrod,

18 ans, en première année d'études en japonais à l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales). En 2017, Marjorie partira vivre dans une famille d'accueil au Japon pour suivre une double licence en russe et japonais. Elle veut créer son entreprise de coiffes et autres accessoires pour exporter en Russie et au Japon.



J'ai été rejetée par les autres élèves, de la maternelle jusqu'à la fin du collège ; je n'ai eu qu'une seule amie. Parfois, des maîtres et des maîtresses ont dit aux élèves de ne pas venir me voir parce que je pourrais les importuner. Ils pensaient qu'une personne comme moi ne

pouvait pas parler aux autres. Je pouvais être violente, hyperactive, ils pensaient que j'avais un handicap mental sévère. Ça s'est arrangé au lycée, et à partir de là, je me suis fait plein d'amis. Maintenant je suis bien entourée par ma classe.



## La formation

### Marjorie Perrod

Les enseignants devraient être formés à recevoir des personnes handicapées. Parfois, ils ne savent pas comment s'y prendre et ils ont comme une gêne de nous avoir et une difficulté à nous comprendre.

### Sabine Bey

Il y a quand même beaucoup d'enseignants compréhensifs qui prennent de bonnes initiatives personnelles, d'aménagements par exemple. Je me suis sentie bien accompagnée.

**Fatima Aichouch,**  
en situation de handicap physique,  
21 ans, actuellement volontaire  
en service civique pour changer  
le regard sur le handicap



Je voudrais mettre mon expérience au service des autres, transmettre la capacité qu'il faut avoir pour franchir les obstacles. J'ai rencontré beaucoup d'obstacles dans ma vie. Le handicap n'est pas toujours bien reçu. Il faut former les enseignants à l'accueil des personnes handicapées, mais aussi les AVS (auxiliaires de vie scolaire). Ce n'est pas toujours évident pour un professeur d'avoir un autre adulte dans sa classe. Il faudrait peut-être former ensemble enseignants et AVS.





# DE LA LOI DE 2005 À L'ÉCOLE INCLUSIVE

## AU-DELÀ DES CHIFFRES, QUID AUJOURD'HUI D'UNE SCOLARISATION DANS UNE ÉCOLE QUI DEVIENT INCLUSIVE? L'ÉCOLE INCLUSIVE, MYTHE OU RÉALITÉ? QUELS SONT LES MOYENS QUI FAVORISENT CETTE ÉVOLUTION?

### Les effets de la loi de 2005

**Sandrine Lair,**  
chef du bureau  
de la personnalisation  
des parcours scolaires  
et de la scolarisation  
des élèves handicapés  
(Dgesco - Direction générale  
de l'enseignement scolaire)



Le nombre d'élèves en situation de handicap a plus que doublé en dix ans. La loi de 2005, toutes proportions gardées, est une révolution (110 000 enfants scolarisés à l'époque). Ce qui est vraiment nouveau, c'est que les jeunes sont moins seuls aujourd'hui qu'il y a dix ans. 260 000 élèves en situation de handicap, cela représente 2 % de la population scolaire, ce qui veut dire que sur un collège de 600 à 700 élèves, il y a bien trois

ou quatre élèves en situation de handicap. Les enseignants changent également. Les enseignants d'aujourd'hui sont formés, et les enseignants de demain grandissent aujourd'hui avec des élèves en situation de handicap. Ils seront mieux préparés encore.

**Sophie Cluzel,**  
présidente de la Fnaseph  
(Fédération nationale  
des associations au service  
des élèves présentant  
une situation de handicap)



Il faut insister sur les capacités, les compétences, sur cette notion de personnes autrement capables. Les textes réglementaires doivent être accompagnés pédagogiquement pour aider leur application uniformément sur tout le ter-

ritoire, même s'il faut également comprendre que c'est et ce sera toujours du sur-mesure en permanence. Les parcours scolaires sont une réalité, les parcours partagés selon la réalité de l'enfant sont un mythe. Il y a trop de grains de sable dans les rouages : les transports, par exemple. La société et les financeurs se renvoient la balle en permanence et les familles sont prises en otage... À quand un seul ministère ? Aujourd'hui, les financements sont fléchés par deux ministères différents : Éducation nationale et Santé.

### Les moyens et l'harmonisation des pratiques

#### Sandrine Lair

Il faut uniformiser les pratiques sur le territoire. Le GEVA-Sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) est un nouvel outil national qui doit être utilisé de la maternelle à la terminale ; il vise à mettre en avant les compétences des élèves, les potentialités, les points d'appui, sans cacher les difficultés. Il permettra à la MDPH d'avoir un portrait de l'élève pour définir des besoins de compensation. Le GEVA-Sco intègre également – ce qui n'existait pas – une évaluation des actions de compensation, notamment l'AVS, pour définir, à terme, les grands gestes professionnels de ce personnel, en vue de leur professionnalisation.

Les établissements médico-sociaux doivent être davantage au service du parcours scolaire de l'élève. Le soin doit permettre à l'enfant d'être un élève et non l'en empêcher ; donc, pour chaque enfant pour qui c'est possible, sa place est à l'école qui ne peut répondre seule aux

besoins et aux difficultés des élèves ; l'expérience d'un plateau technique adossé à un établissement pour prendre en charge les élèves y compris lourdement handicapés marche plutôt bien. Il a été demandé aux académies d'externaliser au moins une unité d'enseignement par département.

**Annie Coletta,**  
directrice de la MDPH  
du Calvados



La loi de 2005 nous a aidés à mettre en place une nouvelle éthique d'intervention et des principes de coopération entre les différents partenaires institutionnels. De nouveaux outils ont été coconstruits depuis avec plusieurs partenaires, dont les personnes handicapées, les enseignants... Mais il nous faut encore harmoniser nos pratiques, formaliser, échanger avec un langage commun, être d'accord sur les mêmes notions. Le formalisme du projet personnalisé de scolarisation (PPS) est aidant car structurant et, de plus, il s'impose à l'équipe éducative. Les éléments de compensation qu'il suggère font sens entre

la compensation due à l'élève et l'accessibilité qui doit être mise en œuvre par l'équipe éducative dans son ensemble. Différents outils élaborés ces dernières années peuvent aider ce passage d'une logique de compensation à une logique d'accessibilité, car ils donnent du sens à l'action devant être engagée au bénéfice de l'élève.

Le GEVA-Sco est un outil pluridisciplinaire, partagé avec l'élève et les différents partenaires qui l'accompagnent. C'est un outil de recueil d'information commun qui fait lien entre les besoins de l'élève et les mesures de compensation décidées par la MDPH. L'enseignant référent est, quant à lui, chargé d'en vérifier la mise en œuvre effective.

Autre exemple, celui de l'utilisation du matériel pédagogique adapté, et notamment l'attention particulière qu'il convient de porter à l'accompagnement de l'élève dans son utilisation quotidienne par le corps enseignant, l'orthophoniste et les parents. Ceci afin de se situer dans une logique d'accessibilité effective vis-à-vis d'une mesure de compensation décidée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Ce matériel n'a pas vocation à rester dans une armoire. Il convient que tous les acteurs accompagnant l'élève promeuvent son utilisation qui, au démarrage, n'est jamais facile.

## Jean-Claude Rouanet, vice-président délégué de la fédération des Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés)



S'agissant des nouveaux outils créés – GEVA-Sco ou PPS – il doit y avoir plus de souplesse également sur les orientations prononcées sur la base d'un parcours qui doit pouvoir être enrichi ou réajusté.

## Sophie Cluzel

Les accompagnants doivent être bien formés pour répondre correctement aux besoins des élèves. Le statut d'accompagnant n'est toujours pas réglé et nous sommes toujours dans une grande précarité. Mythe ou réalité ? L'accompagnement, aujourd'hui, est un mythe. Pourquoi l'accompagnant ne pourrait-il pas accompagner le jeune dans un stage en entreprise ? Il doit, pour cela, être un professionnel reconnu.

## L'école inclusive

### Jean-Claude Rouanet

Faire un système éducatif inclusif, c'est l'idée qu'il existe une place pour la personne en situation de handicap, à condition que l'environnement s'adapte. Le problème n'est pas tant celui de la formation que celui d'une société tout entière, d'une inégalité culturelle qui ne permet pas l'inclusion.

Dire que l'école doit être inclusive si la société n'est pas inclusive est une utopie. Il faut davantage de passerelles entre, d'une part la famille, l'enfant et, d'autre part, les acteurs du suivi et de l'accompagnement. Idem entre le monde de l'éducation et le secteur du médico-social.

La coordination entre les acteurs n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'il y a intervention de libéraux ; il y a beaucoup de non-dits qui sont préjudiciables aux jeunes. On n'interroge pas assez souvent les jeunes sur la façon de les accompagner. Attention à leurs besoins d'autonomie, leurs envies de se retrouver seuls avec leurs camarades. Le moyen pour que l'école soit inclusive serait que la communauté éducative tout entière soit mobilisée par le projet d'école, le projet d'établissement, qui serait le garant de cette mobilisation.

### Sophie Cluzel

Pour que l'école inclusive fonctionne, il faut donner sa place au jeune, au parent « expert », dans l'idée « usager expert ». Nous réfléchissons avec l'INS HEA (Institut national supérieur de

formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés) à créer une formation pour les parents, pour leur apprendre à s'exprimer. Il faut faire tomber les murs entre tous les acteurs, dont le médico-social et l'école, pour que nos enfants puissent circuler, fluidifier le parcours. Les professionnels doivent venir dans l'école et non l'inverse. Ils doivent se mettre au service du parcours scolaire de l'élève.

### Sandrine Lair

Nous allons outiller les chefs d'établissement pour les aider à construire leur projet d'établissement dans lequel la prise en charge des élèves à besoins particuliers devra être un élément majeur.

## L'élève citoyen

### Annie Coletta

Le PPS doit intégrer les besoins de compensation, y compris sur les temps périscolaires, afin de favoriser l'accompagnement continu de l'élève. Les MDPH ont toute latitude et d'autres outils pour le faire aussi sur des temps de vie sociale.

### Sandrine Lair

Il faut se rappeler que l'école n'est qu'un passage pour devenir un citoyen. L'enjeu est tel que l'on assiste parfois à des phénomènes de surprotection de la part des parents ou de l'école, et je commence à entendre des jeunes qui

pensent avoir été trop accompagnés, trop protégés. Cela les met aujourd'hui en difficulté dans leur recherche d'autonomie. Donc, attention ! Il faut accompagner les jeunes en gardant en tête qu'un jour ils devront faire seuls certains gestes.

## Sophie Cluzel

L'école est en train de réussir le parcours scolaire, mais il doit maintenant s'adapter à la société tout entière. L'annonce du handicap, c'est toute la vie qu'elle est faite, pour entrer à l'école, dans un centre de loisirs, faire un stage, demander un emploi... L'enjeu de la loi de 2005 est l'arrivée en fin d'études de jeunes que la société connaît mal, mais qui n'aspirent qu'à une chose après avoir appris avec les autres, c'est de travailler avec les autres. Tout reste à inventer pour ça, nous n'avons pas de service d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour ces jeunes.

### Les témoignages de la salle

## Jason Morisseau

Je ne me suis jamais senti materné ; pour ça, j'ai ma mère... L'ordinateur m'a beaucoup aidé, et en matière de prise d'autonomie, l'AVS n'a fait que m'aider. Il faut écouter les jeunes : eux connaissent et vivent leur handicap ; il faut parler avec la personne concernée. Je voudrais aussi parler de l'accessibilité dans les établissements. J'ai dû chercher pour trouver des établissements qui ne me refusent pas parce qu'ils n'étaient pas acces-

sibles. J'ai été obligé, à un moment, d'aller dans un Éréa (Établissement régional d'enseignement adapté), alors que je n'en avais pas envie. Il faut aussi sensibiliser les élèves valides ; ils peuvent aussi nous aider.

## Fatima Aichouch

Il faudrait réfléchir à faire davantage d'actions entre personnes handicapées et personnes valides. J'ai eu la chance d'être accompagnée par une AVS, au lycée, qui travaille beaucoup sur l'autonomie ; il faudrait l'intégrer dans la formation des AVS. Peut-être il faudrait aussi, dans ces formations, inviter des personnes handicapées à venir témoigner.

## Marjorie Perrod

Je me suis sentie un peu maternée par certaines AVS, mais je ne me suis pas trop laissée faire, je voulais devenir adulte ; d'autres AVS ne venaient même pas, elles n'en avaient rien à faire de moi. Je pense qu'il n'y a pas assez d'AVS pour tout le monde. Moi-même, il y a des années où je n'en ai pas eu. À ce moment-là, j'ai eu la chance d'avoir des enseignants qui ont réussi à expliquer à mes camarades mon handicap ; et on a formé comme un groupe entre les élèves qui avaient des problèmes – pas que moi – et on a coopéré ensemble. Et c'est grâce à ça qu'on a réussi à avancer tous ensemble sans AVS. Il faut expliquer aux élèves comment faire des groupes pour se soutenir ; ça marche au Japon...



**Intervenante du public,**  
monitrice éducatrice dans  
le secteur du handicap mental  
et maman d'un enfant de 4 ans  
et demi porteur d'un handicap  
moteur

D'une part, il y a une pénurie d'AVS. D'autre part, à quand un vrai statut pour les AVS ? Une formation ? Que se passe-t-il quand l'AVS n'est pas là ? Qu'il n'y a pas de remplacement ou pas d'AVS sur certaines plages horaires...

Après l'annonce du handicap, le parcours du combattant demeure ; il faut se débrouiller tout seul, frapper à toutes les portes, tout le monde n'est pas bienveillant.

Il faut sensibiliser tous les élèves au handicap dès le plus jeune âge.

**Virginie Lanlo,**  
maire adjointe coordinatrice  
du réseau Éducation  
de l'association des maires  
des Hauts-de-Seine, intervenant  
sur la table ronde : L'impact  
sociétal de l'école inclusive

Concernant la continuité de présence d'un accompagnant, si je compare avec un enfant aveugle avec un chien, il ne viendrait à l'idée de personne de retirer le chien entre le temps scolaire et périscolaire.

**Clarine Tranchant,**  
ingénieure d'études à l'INS HEA  
(Institut national supérieur  
de formation et de recherche pour  
l'éducation des jeunes handicapés  
et les enseignements adaptés)

J'ai constaté qu'au niveau de l'enseignement supérieur, ce qui manque ce n'est pas l'humain, mais le financement. C'est un peu compliqué de fonctionner avec deux ministères. Reste la difficulté de choisir des études adaptées. J'ai vu des étudiants suivre un cursus long et s'entendre dire en master qu'ils ne seraient jamais psychologues, par exemple, du fait de leur handicap. Se pose la question de l'inclusion dans la société et des choix de parcours adaptés.

**Intervenante du public,**  
sage-femme, tante d'une petite  
fille pour laquelle a été  
diagnostiqué un handicap mental  
et moteur potentiel

Les personnes valides et les personnes handicapées doivent travailler ensemble dès la maternelle pour apprendre à se connaître et éviter que le handicap devienne une peur, quelque chose de stigmatisé, stéréotypé. Concernant la formation du personnel hospitalier, nous avons un réel manque dans nos formations sur la prise en charge du handicap.

**Philippe Chervin,**  
secrétaire général de la Firah  
(Fondation internationale  
de la recherche appliquée  
sur le handicap)

Il est important que les priorités et les résultats de la recherche ne restent pas uniquement entre les mains des chercheurs, mais soient pensés en partenariat avec les personnes handicapées, leurs familles et les acteurs de terrain qui les accompagnent au quotidien. Il faut être attentif à ce que la recherche ne débouche pas uniquement sur des articles à destination de la communauté scientifique, mais sur de véritables outils opérationnels favorisant l'application des connaissances issues de la recherche.

La recherche doit être incarnée et au service des grands enjeux concernant la prise en compte du handicap dans notre société. Par exemple, le secteur médico-social, pour sortir de ses murs et aller dans l'école et l'entreprise, doit pouvoir s'appuyer sur des recherches avec une composante économique. Il faut aussi, pour une implication plus importante, des personnes handicapées et leurs familles dans les projets qui les concernent, s'appuyer sur la recherche pour démontrer que les démarches participatives ne sont pas qu'une option, mais une condition de réussite.

**Intervenante du public,**  
référente en éducation  
et protection de l'enfance dans  
une ONG, éducatrice spécialisée,  
ancienne AVS

J'étais en classe Ulis et j'ai accompagné mon élève tout le temps, pas uniquement sur les actes de la vie courante. Il fallait l'aider à écrire, parfois le consoler...

**Marie-Christine Philbert,**  
secrétaire générale de la Fnaseph,  
intervenant sur la table ronde :  
Des professionnels autrement  
compétents pour des élèves  
autrement capables

Les MDPH n'évaluent pas toutes de la même façon les besoins en termes de compensations à apporter. L'évaluation des besoins en milieu scolaire, oui parce qu'il y a l'outil GEVA-Sco, mais quid des besoins péri et extrascolaires ?







**DES PROFESSIONNELS  
AUTREMENT COMPÉTENTS  
POUR DES ÉLÈVES  
AUTREMENT CAPABLES**

## EN QUOI LA LOI DE 2005 A-T-ELLE CHANGÉ LA PERCEPTION DU HANDICAP ET L'APPROCHE DES ÉLÈVES ? EN QUOI LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS ONT-ELLES DÛ ÉVOLUER ET EN QUOI DOIVENT-ELLES ÉVOLUER POUR RÉPONDRE À CES ÉLÈVES AUTREMENT CAPABLES ?

### **Serge Thomazet,**

Enseignant chercheur à l'université  
Blaise Pascal de Clermont-Ferrand,  
animateur de la table ronde



L'Unesco disait, du temps de l'intégration scolaire, que c'était les élèves qui avaient des difficultés à accéder à l'école. Aujourd'hui, on parle d'école inclusive, les élèves vont de droit à l'école, et ce sont les professionnels qui ont des problèmes pour accueillir ces élèves différents.

Le concept de handicap est-il pertinent ? C'est un mot très ambigu et le concept de « besoins éducatifs particuliers » est plus pertinent à l'école.



Depuis plus de trente ans, on dit bien que l'intégration doit être pédagogique, mais aussi sociale et physique. Depuis, des travaux ont montré qu'elle devait aussi être administrative, didactique, afin de donner les bonnes réponses aux bons élèves. La question posée, ici c'est de savoir quels professionnels sont nécessaires pour cela.

### **Liens vidéos Juliette**

Épisode 1 (1'55) : [https://www.youtube.com/watch?v=vRwFGnhM\\_yc](https://www.youtube.com/watch?v=vRwFGnhM_yc)

suite épisode 2 (1'47) : <https://www.youtube.com/watch?v=ERKCupeh9-M>

## Changement de posture de l'enseignant

**Marie-Christine Philbert,**  
secrétaire générale  
de la Fnaseph



La loi de 2005 a confirmé le rôle des enseignants dans l'apprentissage de nos enfants en situation de handicap, parce qu'ils sont avant tout des enfants. Mais cela nécessite des connaissances, des savoirs être et des savoir-faire, une autre approche des méthodes d'apprentissages, d'évaluation. Certaines choses ont bougé, des enseignants font leur métier autrement. Ils ont compris que la scolarisation des enfants en situation de handicap ne se fait pas – ou plus ailleurs – dans d'autres lieux, avec d'autres professionnels et d'autres méthodes ; l'apprentissage se fait bien à l'école avec les autres enfants. Les enseignants doivent se sentir, aujourd'hui, véritablement concernés. Au-delà, ils ont à faire face à une hétérogénéité des élèves. Et pas seulement à des situations de handicap.

La difficulté pour certains enseignants, c'est d'admettre que ce n'est

plus l'école qui décide de ce qu'il faut faire ou non pour les enfants. Il y a un ailleurs qui décide, qui évalue les besoins, et ce qui doit être mis en place à travers un PPS.

**Marc Mermet,**  
proviseur du collège  
Romain Rolland  
au Plessis-Robinson (92)



Sur le changement de posture de l'enseignant : l'enseignant doit évoluer dans ces habitudes de travail. Il est impératif de travailler en équipe et de différencier ses apports en fonction des besoins des élèves. Le cadre scolaire rigide, les habitudes freinent les évolutions nécessaires. L'enseignant comme l'établissement souffrent d'un manque d'accompagnement pour appréhender la problématique de l'élève et adapter son enseignement.

Le dispositif mis en place avec monsieur Muller (cf. ci-après) est une unité d'enseignement implantée dans un établissement scolaire. Jusqu'à maintenant, ces dispositifs sont mis en place dans des structures extérieures aux établissements scolaires. La situation juridique

est particulière, le cadre n'est pas défini, aucune convention ne peut être signée. Les responsabilités de chacun (association, établissement scolaire) ne sont pas clairement précisées. Le fonctionnement repose uniquement sur la bonne volonté de chacun.

### Accompagner l'enseignant

**Léonard Vannetzel,**  
psychologue de l'APPEA



Je parlerais davantage d'évolution que de transformation des métiers. Il faut consolider les pratiques professionnelles actuelles et les faire évoluer vers une convergence. La difficulté ce n'est pas de bouger, mais de savoir vers où l'on va. Il y a des outils pour aider les professionnels, en passant par la construction d'une culture commune : le GEVA-Sco, avant lui le GEVA ; mais un gros travail de pédagogie reste à faire.

**Jean-Louis Leduc,**  
directeur général adjoint  
de la fédération des Apajh



Il faut penser que l'enseignant peut avoir peur de ne pas savoir faire, de ne pas être à la hauteur, ne pas disposer des bonnes méthodes, tout comme un enseignant peut se sentir démuné avec un élève qui n'est pas francophone. Le spectre large des besoins des personnes handicapées fait que l'enseignant ne peut pas répondre seul ; il va devoir coopérer avec d'autres professionnels. Or, ce n'est pas naturel ; l'enseignant n'est plus seul dans sa classe, donc il faut apprendre à travailler ensemble.



**José Puig,**  
directeur de l'INS HEA



Lorsque les pratiques professionnelles ont besoin d'évoluer, on pense aussitôt à la formation. On a raison, mais la formation seule ne peut pas tout résoudre : il faut du temps pour transformer les métiers, pour renouveler une génération de professionnels... Le développement d'outils est également nécessaire, mais cela ne suffit pas non plus à changer les pratiques. Nous sommes dans une période de mutations institutionnelles importantes. Depuis la création de l'école obligatoire, la question des élèves dont on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas comme les autres est posée à l'institution scolaire, à l'institution républicaine. Mais elle l'est aujourd'hui dans des termes nouveaux : ces élèves ne sont plus perçus comme la petite part d'échec que le système peut se permettre sans être ébranlé. La diversité des élèves, qu'ils soient handicapés ou non, crée l'obligation de réorganiser l'école pour donner à tous la possibilité de réussir dans des chances égales. C'est donc le métier même d'enseignant dans son ensemble qu'il faut repenser dans cette institution en cours de refondation.

Je ne dirais pas que la loi de 2005 est révolutionnaire. En revanche, elle engage une mutation de la société qui se répercute sur l'institution scolaire. C'est cela qui conduit à interroger le modèle de l'école élitiste pour lui substituer une école à visée inclusive. C'est un choix politique pour l'institution scolaire qui conduit à redéfinir les façons de faire la classe. S'agissant de formation, c'est un enjeu énorme, car il faut préparer tous les enseignants à l'hétérogénéité des élèves, et il faut aussi transformer ce métier traditionnellement solitaire en un métier qui s'exerce en coopération avec d'autres professionnels ; en l'occurrence, les acteurs du champ médico-social, les rééducateurs, les auxiliaires de vie scolaire, et dans une relation professionnalisée avec les familles. Du coup, on doit aussi réfléchir à ce que veut dire être un enseignant spécialisé dans cette école inclusive : ce n'est certainement plus agir en spécialiste d'un type de handicap, mais se conduire en personne ressource, en technicien expert dans les pratiques de l'éducation inclusive.

#### **Changement de posture du secteur médico-social**

**Jean-Louis Leduc,**  
directeur général adjoint  
de la fédération des Apajh

Nous avons une responsabilité dans la promotion d'autres approches. Nous aussi nous devons « ouvrir les murs », nous remettre en cause pour accompagner autrement.

## Serge Thomazet

Il faut sans aucun doute passer d'une logique de protection à une logique de participation, ou plutôt combiner participation et protection.

**Gilles Muller,**  
directeur de l'institut  
médico-éducatif (IME)  
Service d'intégration scolaire  
et sociale Appedia (92)



Je dirige un IME autisme « hors les murs ». Les élèves sont pris en charge à plein temps dans les établissements scolaires (de la maternelle au collège), au sein de classes spécifiques autisme (unité d'enseignement) avec tous les soins sur place. L'orthophoniste, par exemple, se déplace dans la classe. Lorsque l'enfant n'est pas en inclusion, il est dans la classe dédiée à l'autisme. Il y a un éducateur spécialisé à plein temps dans la classe. Cela veut dire qu'avec l'enseignant, ils doivent s'entendre sur des projets communs. Le binôme est obligé de travailler ensemble.

Les élèves bénéficient donc de tous les lieux ordinaires pour partager les temps de récréation, de cantine, mais aussi les temps d'inclusion. Cela ne serait pas possible dans un IME traditionnel. Les temps d'inclusion sur les matières comme le français ou les mathématiques ne sont pas envisageables pour tous les élèves, car la majorité d'entre eux souffrent d'un retard mental associé à l'autisme. Nous faisons également des journées de sensibilisation au handicap auprès des élèves, de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves, afin que l'accueil des élèves avec autisme se fasse dans les meilleures conditions. Nos meilleurs alliés pour défendre ce concept d'une école capable de bien accueillir des élèves très différents sont les fédérations de parents d'élèves.

### Métier/coordination

## Marie-Christine Philbert

Nous, familles, nous manquons d'un coordinateur tiers. Dans les faits, ce sont nous, les parents, qui jouons ce rôle, mais cela crée de la confusion sur les places et les rôles.

Nous pensons que le psychologue scolaire pouvait jouer ce rôle, mais nous constatons aujourd'hui qu'il se range facilement du côté de l'école, ne sait pas toujours rester neutre...

## Léonard Vannetzel

Les psychologues ont toute leur place, mais pas n'importe comment. Ils restent des appuis, mais il ne s'agit ni de faire passer des tests de QI à tour de bras ni de nier l'intérêt de l'analyse psychologique, mais de l'intégrer au même titre que des orthophonistes, des ergothérapeutes, des psychomotriciens...

## Jean-Louis Leduc

Nous avons surtout un monde de coopération à construire avec les métiers qui existent déjà, mais tout en prenant en compte un certain nombre de missions nouvelles. Peut-être faut-il donc réécrire, ajuster certaines fonctions métiers, notamment si nous souhaitons intégrer cette fonction nécessaire de coopération.

## José Puig

Par définition, le psychologue est un professionnel de la relation, quelqu'un qui met de l'huile dans les rouages. Les psychologues ont longtemps été les héritiers de Bine et Simon, qui ont inventé les tests pour mettre les enfants dans des classes de perfectionnement. Aujourd'hui, ils jouent un rôle très différent et contribuent à une compréhension globale de la situation de chaque élève, au-delà de ses seuls résultats scolaires. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux métiers : le paysage de l'éducation est déjà complexe et bien encombré d'une multitude d'intervenants.

En revanche, il est indispensable, me semble-t-il, de trouver de nouvelles modalités de communication avec tous les professionnels existants et repenser le rôle du psychologue à l'école. C'est un acteur très bien placé pour jouer, autour de l'élève, ce rôle de coordinateur, de facilitateur. Je pense que tous les élèves, même lorsqu'ils sont reconnus handicapés, ne relèvent pas nécessairement d'une prise en charge psychologique. Mais je suis persuadé que tous peuvent profiter de la compétence spécifique du psychologue pour réussir leurs parcours inclusifs, trouver leur place entre leur famille, l'école et au milieu des autres élèves.

### Les témoignages de la salle

#### Intervenante du public, psychologue, formatrice d'éducateurs spécialisés

Je m'étonne que rien ne soit fait en lien avec la pédagogie institutionnelle qui permette d'intégrer, par exemple, la communauté de la classe.

## Philippe Van Den Herweghe,

délégué ministériel aux personnes handicapées, intervenant sur la table ronde L'impact sociétal de l'école inclusive

Si l'on a pour objectif de réussir l'inclusion scolaire de l'ensemble des élèves, il faut s'interroger sur la séparation physique des élèves handicapés des autres élèves. Le modèle français est-il un modèle inclusif ? Changer de modèle éducatif nécessiterait la mise en place de moyens importants, tels que : augmentation du nombre d'enseignants et de personnels d'encadrement formés, formation de tous les enseignants, et compte tenu de la variété des handicaps, une grande souplesse dans l'application des normes d'effectifs dans les classes.

## Intervenante du public, médiatrice scolaire et familiale, maman d'un enfant handicapé

Adapter les besoins et non les moyens. Un exemple : mon fils bénéficie d'une adaptation ; il a un ordinateur, un AVS, sauf que l'ordinateur possédant un correcteur orthographique, l'enseignant peut lui interdire de l'utiliser pour ne pas « privilégier » mon fils par rapport à ses camarades. S'il rappelle que son ordinateur relève d'un droit médical selon son PPS, l'enseignant, constatant que son élève n'est pas DYS, maintient sa position. « Tu fais ta dictée comme tout le monde, sinon je considérerai que tu

n'as pas appris... » Pleurs dans la classe et note catastrophique. Comment expliquer aux enseignants qu'il ne s'agit pas de privilégier un élève ?

## Serge Thomazet

Nous voyons là souligné le dilemme que vivent tous les enseignants entre égalité et équité.

## Jason Morisseau

Disposer d'outils est vraiment formidable, mais n'oubliez pas la solitude parfois des élèves dans la cour de récréation, le regard des autres.

**Intervenante du public,**  
a travaillé dans la médiation  
professionnelle, maman  
d'un enfant dyspraxique

La coordination manque, mais pourrait-on parler davantage de la médiation familiale? Elle existe en France, mais peut être insuffisamment développée et utilisée. Nous pourrions nous inspirer du Québec, qui dispose d'associations de médiateurs très actives. Les outils ne suffisent pas à mettre autour de la table – et surtout à ce qu'ils s'entendent – tous les acteurs de la scolarité des jeunes. Un tiers neutre, indépendant, externe est nécessaire.

**Intervenante du public,**  
formatrice ASH et référente

Le métier de coordinateur que beaucoup réclament aujourd'hui existe; c'est mon rôle en tant que référente...

**Intervenante du public,**  
membre d'une fédération  
de parents d'élèves et maman  
d'un enfant handicapé atteint  
d'infirmité motrice cérébrale

Pour s'inscrire à certains masters, il faut une lettre manuscrite, sans quoi on ne lit pas votre dossier. Idem si vous ne disposez pas de notes dans toutes les matières... Il faut se battre en permanence. L'enjeu est pourtant l'accès au diplôme pour l'accès au travail...

**José Puig,**  
directeur de l'INS HEA

L'autonomie des universités amène à des disparités. La loi de l'enseignement supérieur de juillet 2013 a imposé l'élaboration de schémas directeurs pour chaque établissement d'enseignement supérieur, et un mouvement en profondeur est maintenant engagé dans toutes les universités pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Mais là encore, tous les obstacles ne peuvent pas disparaître du jour au lendemain.





# L'IMPACT SOCIÉTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

## COMMENT LA SOCIÉTÉ S'ORGANISE-T-ELLE, S'ENGAGE-T-ELLE POUR ACCUEILLIR CES ENFANTS AUTREMENT CAPABLES, CITOYENS DE DEMAIN ?

### Rôle de la collectivité locale

**Virginie Lanlo,**  
maire adjointe coordinatrice  
du réseau Éducation  
de l'association des maires  
des Hauts-de-Seine



La collectivité n'est pas inscrite dans le circuit de l'accompagnement de l'enfant. Nous sommes un peu laissés pour compte. Or nous sommes concernés par les temps périscolaires du midi, du soir, des vacances... Il faut rajouter la collectivité au nombre des acteurs clés ; nous avons besoin d'informations sur les enfants à besoins particuliers pour anticiper les animations, les prises en charge.

Il faudrait que le référent national Éducation fasse appel à la commune lorsqu'il met en place une équipe éducative.

Il faut faire tomber les murs entre le scolaire et le périscolaire. L'un et l'autre ne

sont qu'une continuité de vie ; c'est le parcours quotidien de l'enfant.

**Patrice Fondin,**  
vice-président de la Fnaseph



Il n'y a pas de politique coordonnée au niveau national concernant l'accès au périscolaire, aux loisirs. C'est un sujet interinstitutionnel qui nécessite une réponse pour que les différents pouvoirs publics locaux coopèrent. Pour autant, ce que dit le défenseur des droits, c'est qu'à partir du moment où une commune met en place un accueil périscolaire, elle a une obligation d'égalité d'accès au service public, et il existe des outils pour cela. Mais rares sont les associations qui sont sollicitées pour aider à élaborer des politiques inclusives dans ce domaine.



Le programme de réussite éducative, par exemple, permet d'apporter coordination et cofinancement ; la Caisse d'allocations familiales peut aider financièrement chaque lieu d'accueil..., les associations peuvent aider à coordonner les aides. Au moins pour s'y retrouver dans le mille-feuille administratif français.

### La solitude des familles

## Philippe Van Den Herreweghe



La complexité est très française. Je comprends que les familles ne s'y retrouvent plus entre toutes les contraintes administratives, le nombre d'acteurs, les différentes aides... Elles ont pourtant la responsabilité d'intégrer au mieux leur enfant handicapé dans le système scolaire et dans la vie sociale. Elles doivent comprendre, en peu de temps, un maximum d'informations très

### Vidéo

<https://youtu.be/KrF9FwopCLo>

différentes. Mais les structures existent et l'information est disponible (mairies, associations, administrations, sites internet...). Nous ne sommes pas dans un pays d'assistés, et je trouve anormal qu'une famille se plaigne d'un défaut d'aide ou d'accompagnement la veille d'un événement.

Pour moi, cela veut dire deux choses. D'une part, il est important que les acteurs – y compris les collectivités locales – communiquent auprès des familles pour lesquelles la scolarisation d'un enfant handicapé reste un parcours du combattant. D'autre part, je dis aux familles de ne pas attendre et d'aller chercher de l'information.

Mais pour beaucoup de familles, il n'est pas normal de devoir se justifier en permanence. L'organisation est faite de telle manière que tous les cinq ans, on nous redemande si on est toujours trisomique ou encore paraplégique... Ça donne l'impression de devoir se justifier à chaque fois et c'est très difficile, voire extrêmement humiliant.

## Patrice Fondin

Il est, certes, important que les familles soient autonomes – dans le sens capacité à agir – dans l'intérêt de leurs enfants, mais pas indépendantes. L'autonomie ne veut pas dire faire seul, et si on ne donne pas aux familles des moyens d'agir, on aboutit à ce que des familles subissent une véritable usure sociale, je dirais même burn out social, qui entraîne une certaine forme de radicalité vis-à-vis des pouvoirs publics. Attention, soyons prévenants.

## Virginie Lanio

Je dis aux familles, ne restez pas seules, venez nous voir, nous pouvons vous orienter, car nous connaissons notre territoire et, sur certains domaines, nous avons des compétences.

## Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des Apajh



Je ne pense pas que la question de la scolarisation d'un enfant handicapé soit de la seule responsabilité des familles, mais de la société tout entière. N'oublions pas que ce que l'on vit aujourd'hui dans notre pays est le résultat des combats du monde associatif (de parents ou non) et, paradoxalement, on ne parle pas de lui dans la loi.

Intégration, inclusion, ce n'est pas la même chose. Intégration, je joue des coudes pour entrer dans la société ; inclusion, c'est la société qui se réorganise pour que le plus vulnérable soit à l'aise dans la société. Donc, tous les concitoyens doivent s'emparer du sujet.

## Transformer la société

### Jean-Louis Garcia

En tant qu'enseignant retraité, que veut-on lorsque l'on accueille des enfants à l'école ? Quelle est notre ambition ? Apprendre à lire et à compter, bien sûr, mais aussi faire d'eux les hommes et les femmes de demain. Aujourd'hui, l'inégalité géographique de traitement de la problématique de la scolarisation, produisant jusqu'à des mauvais traitements, n'est pas acceptable.

Il faut garder à l'esprit que nous préparons l'homme de demain avec ses spécificités, ses singularités, ses déficiences. Quelles que soient les responsabilités ou les champs de compétences des professionnels, ce sera la seule façon de faire bouger « toute la maison ». C'est ce que dit la loi du 11 février 2005, cf. son titre : « Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il faut garder cela en tête : que met-on en place, partout sur le territoire, pour cette égalité des droits et des chances ?

Il nous faut réfléchir hors handicap, penser besoin de la personne quant à l'accessibilité à la vie, tout simplement. Prenons toutes les étapes de la vie et voyons ce dont nous avons besoin pour accéder aux services, circuler...

Chaque fois que possible, il faut des temps de vie avec les autres. Il faut personnaliser les réponses, faire du cousu main. Attention cependant, les établissements d'accueil sont utiles et nécessaires. Dans certains pays, faute d'établissements, des gens errent dans la rue et sont en grande difficulté.

## Pierre Bonjour

Saint-Exupéry disait « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. » La société inclusive de demain doit décloisonner les choses tout en respectant la place de chacun.

### Le secret professionnel

## Pierre Bonjour

Le modèle actuel pousse vers des dispositifs de partenariats, y compris si l'on connecte les acteurs de l'école à ceux qui sont hors l'école. Donc, en effet, le partage de l'information est fondamental, mais il se télescope avec des considérations déontologiques et éthiques. Je travaille aussi au sein du conseil national des avis déontologiques et éthiques, et nous sommes extrêmement sollicités par des questions de secret professionnel. Pourquoi faudrait-il que les familles donnent des éléments privés dont on a que faire ? Il faut s'en tenir aux éléments utiles.

Le secret professionnel n'est pas un obstacle au travail de partenariat, mais une condition. Si les familles n'ont pas la certitude que les professionnels ne vont pas aller dévoiler des secrets, elles risquent de ne plus nous parler et nous scions la branche sur laquelle nous sommes, nous, professionnels et familles, tous assis.

La notion de secret partagé est une absurdité totale. Or, le travail d'équipe implique le partage d'informations : pour respecter cette nécessité et, en même temps, l'obligation de la confidentialité

ou du secret professionnel, les informations délivrées doivent être utiles pour la personne et pertinentes par rapport à l'objectif de la rencontre. Au-delà de cette absurdité, le secret est une notion pénale : seule la loi peut autoriser des dérogations. Il vaut mieux parler de secret absolu avec exceptions légales que de secret relatif qui ouvrirait la voie à tous les abus.

### Témoignages de la salle

#### Intervenante du public, médiatrice scolaire et familiale

Je continue d'entendre des personnes, des professionnels, qui ont des problèmes et se renvoient la balle. L'important n'est-il pas la transversalité ? Peu importe qui doit prévenir qui. Mettez en place des moyens pour que la communication passe entre les différents services !

#### Intervenant du public

Quid des enfants avec un handicap lourd qui ne peuvent pas bénéficier de cette éducation inclusive ? Ne sont-ils pas un peu plus isolés ? Les financements sont très largement ciblés sur des projets d'éducation inclusive. On oublie les établissements médico-sociaux que l'on est même en train de diaboliser.

**Gilles Muller,**  
directeur IME Autisme externalisé

J'ai vu des enfants en très grande difficulté qui ne s'y retrouvent pas dans la vie collective d'un établissement scolaire; l'inclusion n'est pas bénéfique pour tous. Certains progressent mieux en établissements moins ouverts mais mieux protégés. Il vaut mieux partir du besoin avant de déterminer les lieux dans lesquels les réponses peuvent être apportées au mieux.

**Julien Bezes,**  
23 ans, en situation de handicap  
visuel et ancien étudiant en école  
de journalisme et d'animation radio

J'ai dû quitter mes études à cause de problématiques d'accessibilité numérique qui m'empêchent d'accéder aux différents outils qui constituent le métier de la radio à l'aide de mon ordinateur et d'une plage braille.

Investi dans les services à l'attention des personnes handicapées visuelles, je constate que la loi de 2005 a, sur certains points, très peu fait bouger les choses, notamment sur mon handicap.

**Clarine Tranchant,**  
ingénieure d'études à l'INS HEA

Je voudrais que l'on distingue bien la réussite scolaire de la réussite éducative qui intègre scolarité, citoyenneté et vie professionnelle.







# LA PAROLE AUX JEUNES



## Jason Morisseau

J'ai entendu des choses intéressantes aujourd'hui, mais je confirme, il faudrait que toutes les lois sur le handicap soient prises en concertation avec des personnes handicapées.

## Fatima Aichouch

J'ai beaucoup apprécié la journée ; merci de nous avoir donné la parole ; j'ai trouvé qu'on avait beaucoup parlé d'aide, d'accompagnement, et j'aimerais que l'on définisse ces notions. Je ne doute pas qu'il y ait une réelle volonté d'apporter un soutien aux personnes handicapées, mais il faudrait réfléchir à la technique d'aide à mettre en place ; est-ce une aide à la seule réalisation des tâches scolaires ? Comment intègre-t-on l'objectif d'autonomie ? Comme dit Jason, je voudrais que les personnes handicapées soient davantage actrices ; en plus, cela serait une première approche de l'autonomie.

## Kevin Bustamante

20 ans, en situation de handicap visuel

Merci d'avoir organisé cette journée et merci de nous avoir écoutés. J'ai trouvé les débats très théoriques. N'oublions pas que derrière les lois, il y a des adaptations humaines longues et très concrètes. J'ai intégré une école de commerce, mais cela m'a fallu toute une préparation, travailler avec l'adminis-

tration, réfléchir avec elle, lui expliquer comment je travaille, que je rencontre la MDPH pour qu'elle me finance, en partie, le matériel dont j'avais besoin (oui, c'est aussi une question de budget ; mon matériel coûte 9 000 €). En matière de scolarisation, il faut davantage de coopération entre la personne handicapée et l'administration, et il faut donner l'occasion aux jeunes d'être proactifs sur leurs besoins. C'est ce que j'ai fait et, franchement, cela m'a aidé à être épanoui aujourd'hui. Mais attention, on parle de scolarisation, mais on ne parle pas de débouchés, de contrat de travail, d'emploi, or c'est l'objectif.

## Julien Bezes

Kevin et moi travaillons ensemble sur la sensibilisation en entreprises ou pour les collectivités, en faveur des personnes déficientes visuelles. L'idée, c'est de dépasser l'assistantat pour que les personnes handicapées soient les plus autonomes possible.

## Paul-Éric Laurès

Je vous livre une citation de Soichiro Honda : « La principale source du sens de la vie, c'est de veiller au bien-être de ceux qui nous entourent. »







# CONCLUSION

Dominique Mahé,  
président de la MAIF

*Merci à tous, merci infiniment.*

*Merci aux cinq partenaires de la mutuelle qui ont participé à l'organisation de cette journée, l'APPEA, la fédération des Apajh, la Fnaseph, l'INS HEA et la Dgesco. Merci aux participants qui ont accepté de coconstruire ce que j'espère être une nouvelle avancée en faveur de la scolarisation de ces enfants « autrement capables ». Je vous le disais ce matin, un ouvrage sera bientôt rédigé ; il devra circuler le plus largement possible. C'est notre manière à nous, l'assureur militant que nous sommes, d'apporter notre pierre à l'édifice. Je le disais, vous avez coconstruit ; c'est dans l'air du temps. Aujourd'hui, nous coinventons, nous cohabitons, nous covoiturons, ou nous cofinançons. Nous partageons des idées, des connaissances, des expériences. Je voudrais terminer la journée en vous assurant que la MAIF s'engage pour cette société collaborative où les gens se font confiance pour mieux vivre ensemble. Cette confiance, elle nous suit depuis nos débuts ; elle est « l'histoire » même de la MAIF, et elle nous est favorable. Nous avons tout à gagner à nous faire confiance. Et je ne doute pas que cette confiance soit déjà et qu'elle demeurera le ciment de vos relations, de vos travaux, pour accompagner chaque jour l'accès à l'éducation pour tous.*

*Encore merci à vous !*

Colloque organisé par



assureur militant

en partenariat avec



**MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

**Filia-MAIF** - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré  
RCS Niort : B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9.

Entreprises régies par le Code des assurances.

Photos : JiSign-Longquattro-Branchecarica-Andrzej Tokarski/Fotolia  
7177 LIVRE BLANC - 11-2016 - Réalisation : Studio de création MAIF



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.